

# Transport scolaire

**L'inscription au transport scolaire 2024-2025 (bus scolaire et subvention Mobilis) se fait exclusivement en ligne.**

**Pour inscrire votre enfant au bus scolaire, complétez ce [formulaire en ligne](#).**

Le dernier délai pour l'inscription est fixé au dimanche 7 juillet 2024. Les inscriptions enregistrées après ce délai ne seront pas prises en compte pour organiser le transport scolaire.

Consultez le [plan des arrêts du bus scolaire](#)

Consultez le [règlement du bus scolaire](#)

## Consultez les cartes avec les cheminements piétonniers sécurisés autour des collèges:

[Collège du Rionzi](#)

[Collège des Martines](#)

[Collège du Mottier](#)

[Collège du Grand-Mont](#)

## Comment est organisé le transport scolaire?

Pour chaque collège, les arrêts les plus proches ne sont pas desservis, et ce pour toutes les catégories d'élèves de 1P-11S. Cette décision est prise en fonction de la distance entre l'arrêt et le collège et de la sécurité qui est garantie pour un déplacement à pied sur ces trajets.

Ci-dessous, vous trouvez la liste des arrêts qui ne sont pas desservis pour toutes les catégories d'élèves pour se rendre aux différents collèges :

Collège du Grand-Mont	Collège du Rionzi	Collège des Martines
		5 Scierie Menétrey
19 Place du Grand-Mont	8 Piécettes	6 Fondation des Oliviers
	9 Grand-Pré Laiterie	7 Clochette TL
	28 Maillefer TL	9 Grand-Pré Laiterie
	32 Rionzi 55-57	MA2Roche/Martine collège

Par ailleurs, une « zone centre » a été définie le long des lignes TL 8 et 60, à l'intérieur de laquelle les arrêts suivants ne sont pas desservis pour les élèves de 5P-11S fréquentant le collège du Mottier. Les élèves de 5P-11S pourront bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un abonnement Mobilis (voir ci-dessous) :

8 Piécettes 9 Grand-Pré Laiterie 32 Rionzi 55-57 MA1 Martines collège MA2 Roche/Martines collège 10 Côtes TL 11 Petit-Mont (parking) 29 Rionzi 11-17	CR Crétaison collège MO Mottier D RI Rionzi 27 Pompier 19 Place du Grand-Mont GM Grand-Mont collège 22 Etavez TL 13 Fougères TL 12 Budron TL
---	--

Pour un fonctionnement optimal du dispositif, il est très important que **les élèves inscrits au transport scolaire utilisent la prestation chaque semaine**. Le bus scolaire n'est pas organisé pour un transport occasionnel. Nous attendons également des parents qu'ils nous signalent si, à un moment donné, un enfant inscrit n'utilisera plus la prestation. Ceci afin de laisser les places libres pour les élèves qui en ont besoin.

Les réglementations cantonale et communale définissent l'exigence du transport pour les élèves domiciliés à plus de 2,5 km du site scolaire ou pour lesquels l'accès au collège par des moyens non motorisés n'est pas suffisamment sécurisé. La Municipalité va au-delà de ces exigences en prenant en charge également des élèves habitant à moins de 2,5 km de l'établissement scolaire. Elle souhaite toutefois améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre proposée, tout en favorisant la mobilité douce et le déplacement des enfants et des jeunes à pied ou à vélo autant que possible. Pour ce faire, nous avons édité des cartes présentant les parcours piétonniers sécurisés aux alentours des collèges. Par le biais d'un subventionnement communal, il s'agit également de permettre aux plus grands, des 5P aux 11S, d'utiliser l'offre en transport public.

## **Subvention abonnement annuel Mobilis**

Pour obtenir la subvention Mobilis (pour les enfants de 5P à 11S), complétez ce [formulaire en ligne](#).

La Municipalité octroie une subvention pour la moitié du prix d'achat d'un abonnement Mobilis 2 zones junior pour tous les élèves de 5P-11S domiciliés et scolarisés au Mont-sur-Lausanne qui en feront la demande.

Le prix de l'abonnement Mobilis 2 zones junior est de CHF 468.- et le montant de la subvention communale est de CHF 234.- pour une année scolaire complète. Le subventionnement est adapté lorsque la subvention est sollicitée en cours d'année.

Si l'élève est déjà en possession d'un abonnement Mobilis valable au-delà du début de l'année scolaire, il lui sera possible de souscrire à l'abonnement annuel pour l'année scolaire et de se faire rembourser l'ancien abonnement auprès de Mobilis au prorata du temps de validité restant.

Dans tous les cas, pour l'octroi de la subvention il faut compléter le formulaire de demande en ligne.

Au moment de l'inscription, il vous sera demandé, en fonction de votre lieu de domicile, si vous souhaitez l'abonnement pour les zones 11 et 12 ou pour les zones 12 et 17 (voir : <http://www.mobilis-vaud.ch/>). L'extension éventuelle à des zones supplémentaires sera à votre charge.